

Conseil Municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Présents : Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Azélie Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain

Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Azélie Chenu) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Amélie Viallet

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date de publication : 2 février 2024

Délibération n°2024-012 – Accord-cadre à bons de commande – aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics – approbation du projet

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5, ainsi que des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14,

Considérant la nécessité de procéder à une mise en concurrence afin de lancer ce marché,

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le marché à bons de commande relatif aux travaux d'aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics sur l'ensemble de la Commune d'Aime-la-Plagne est à relancer.

Elle indique que ce marché à bons de commande sans minimum et avec maximum serait conclu pour une période initiale de 1 an du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 et qu'il pourrait être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 mai 2028.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot 1	La vallée : le chef-lieu d'Aime, Villaroland, Villette, Centron & Le Villaret
Lot 2	Les versants : Tessens, Charves, Longefoy, Montalbert, Montvilliers, Granier, Montgirod

Madame le Maire indique que la procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert et qu'elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour un montant annuel maximum par lot de 1 500 000 €.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver le projet d'accord-cadre pour l'aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics ;**
- **Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal ;**
- **D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la consultation et aux marchés à intervenir à l'issue de cette consultation.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing